



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission devra se prononcer

après examen : renforcement des capacités statistiques

Renforcement des capacités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session concernant la suite donnée à la résolution 2006/6 du Conseil économique et social sur le renforcement des capacités statistiques^a. On y trouve un exposé des travaux entrepris en 2006 par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, des organismes internationaux et le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement afin d'appuyer les initiatives nationales de constitution et de renforcement des capacités statistiques. La Commission est invitée à examiner le rapport et à formuler des observations concernant les mesures envisagées au paragraphe 33.

^a Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. I, sect. B.

* E/CN.3/2007/1.



I. Introduction

1. Au fil des années, le Conseil économique et social et la Commission de statistique ont attaché une grande importance à la coopération technique afin de renforcer les capacités statistiques des pays. La Commission de statistique a souligné qu'il fallait que la coopération technique soit suscitée par la demande, réponde aux conditions locales, soit contrôlée par le pays et mieux coordonnée.

2. À sa trente-septième session, la Commission de statistique a pris note des recommandations formulées sur la question par les Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement¹ et souligné à quel point il importait de s'occuper des questions ainsi soulevées dans le cadre du renforcement des capacités statistiques des États Membres, en particulier les pays en développement, afin de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans sa résolution 2006/6 sur le renforcement des capacités statistiques, le Conseil économique et social a invité la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, les commissions régionales et les organismes internationaux concernés à aider les pays à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales. Il a également prié la Division, en sa qualité de coordonnatrice du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, d'améliorer les rapports que les pays établissent sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement et de coordonner les activités de renforcement des capacités, le cas échéant.

3. Le présent rapport décrit les progrès accomplis, les travaux entrepris par les partenaires internationaux et nationaux afin d'étoffer les capacités statistiques et les mesures prises par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et la Division de statistique en vue de répondre aux principaux points soulevés par la Commission et aux demandes formulées dans la résolution du Conseil économique et social. On y trouve notamment un aperçu des conclusions dégagées par le Groupe interinstitutions afin de donner suite aux recommandations du Conseil et des propositions concernant les mesures à prendre pour combler les lacunes existant en matière de données d'ici à 2015.

II. Des données de qualité pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

4. L'existence de statistiques de qualité et la capacité des gouvernements, des donateurs et des organismes internationaux de mesurer et suivre systématiquement les progrès accomplis dans tous les domaines d'action et de faire rapport sur la question sont au cœur des politiques de développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Étoffer les moyens des services nationaux de statistique s'est imposé comme une mesure indispensable pour produire des données qui permettent d'évaluer les résultats du développement. Pour l'essentiel, la gestion axée sur les résultats repose sur le principe selon lequel des politiques saines, fondées sur l'expérience, donnent des résultats qui cadrent davantage avec les priorités et objectifs nationaux.

¹ Voir E/CN.3/2006/15.

5. Depuis le début de l'évaluation périodique des réalisations obtenues au titre des objectifs du Millénaire pour le développement il y a cinq ans, on a lancé un certain nombre d'initiatives afin d'aider les pays à étoffer leurs capacités statistiques et à produire, analyser et diffuser des données. Ces initiatives, notamment l'intensification des échanges entre les pays et les organismes internationaux, ont permis de disposer de données plus nombreuses pour suivre les progrès accomplis (voir le tableau ci-après). Il reste cependant de nombreuses lacunes en ce qui concerne tant la disponibilité que la qualité des données nécessaires pour suivre véritablement les progrès réalisés. L'échéance de 2015 se rapproche, mais les moyens financiers dégagés aux échelons international et national pour aider les pays à se doter de systèmes statistiques robustes sont encore insuffisants.

Tableau
**Répartition des pays selon le nombre d'indicateurs
se prêtant à une analyse des tendances**

Nombre d'indicateurs associés à au moins deux points de données	Évaluation de 2005		Évaluation de 2006	
	Nombre de pays	Pourcentage de pays	Nombre de pays	Pourcentage de pays
1 à 10	4	2	0	0
11 à 20	36	19	17	9
21 à 30	93	48	92	48
Plus de 30	58	30	82	43
Nombre total de pays	191	100	191	100

Note : Le tableau a été établi au moyen des données disponibles en novembre 2006 dans la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement gérée par la Division de statistique (<<http://mdgs.un.org>>). L'analyse n'a porté que sur les indicateurs officiels.

6. L'évaluation des données disponibles dans la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement révèle qu'en novembre 2006, 17 pays n'avaient réuni des données que pour 20 indicateurs, voire moins. Les perfectionnements apportés aux mécanismes par lesquels les pays communiquent des données au système statistique international ont permis de ramener de 36 à 17 le nombre de pays qui avaient réuni des données pour 20 indicateurs tout au plus, mais il existe encore de nombreuses lacunes et défaillances dans la production des données à l'échelon national².

7. Il existe des lacunes dans tous les domaines statistiques et pour tous les indicateurs établis au moyen de divers programmes de collecte de données. Par exemple, dans les régions en développement, 57 pays seulement disposent de deux points de données pour l'indicateur relatif à la pauvreté, mesurée par la proportion de la population qui dispose de moins de 1 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat, et quatre seulement ont deux points de données pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne le pourcentage d'enfants traités avec des

² Voir E/CN.3/2007/13 pour une description plus détaillée de l'évaluation de la disponibilité des données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement.

antipaludéens. Cinquante-huit pays seulement disposent de deux points de données pour mesurer le taux de chômage des jeunes³.

III. Principales constatations du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

8. Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement est chargé de réunir et d'analyser les données qui permettent de suivre la réalisation des objectifs à l'échelon mondial. Ses travaux sont coordonnés par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe a placé les capacités statistiques parmi ses activités prioritaires et s'est attaché à définir des priorités et à recommander des mesures aux échelons national et international. Les organismes internationaux, les donateurs et les représentants des bureaux nationaux de statistique ont coopéré afin d'arrêter des priorités nationales dans le domaine du renforcement des capacités et de formuler des recommandations de nature à améliorer la fourniture et la coordination de l'aide statistique.

9. Lors de la dernière réunion du Groupe interinstitutions en novembre 2006, une bonne soixantaine de représentants de bureaux nationaux de statistique, de ministères, de bureaux de pays d'organismes et d'organismes internationaux ont passé les priorités en revue et formulé des recommandations afin d'améliorer la disponibilité des données permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont estimé que l'insuffisance et la mauvaise qualité des données tenaient aux raisons suivantes :

- Bien souvent, les pays n'ont pas les moyens d'appliquer les définitions arrêtées au niveau international;
- Les données relatives à un même indicateur proviennent fréquemment de sources différentes mais ne sont pas validées par les services nationaux de statistique;
- De façon générale, il n'y a pas de coordination dans les systèmes statistiques nationaux et aucun service n'est clairement désigné pour superviser et vérifier les données émanant de différents fournisseurs;
- Dans de nombreux pays en développement, les programmes de collecte de données ne sont pas viables et les bureaux nationaux de statistique sont excessivement tributaires de données provenant d'enquêtes effectuées à la demande des donateurs, avec une prise en main nationale réduite;
- Il n'y a pas d'interlocuteur chargé de centraliser toutes les demandes émanant des organismes internationaux et de communiquer les données demandées au système statistique international.

10. Les membres du Groupe interinstitutions, notamment les représentants des pays et des organismes internationaux, ont également arrêté les mesures à prendre afin d'aider les pays à communiquer des données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont souligné qu'il fallait

³ E/CN.3/2007/13.

intensifier la coordination dans les systèmes statistiques nationaux en faisant se rencontrer les producteurs de données dans le cadre d'un mécanisme de coordination bien conçu, et ont estimé que cela faciliterait aussi les échanges avec le système statistique international et rapprocherait les systèmes de suivi nationaux et internationaux (voir l'annexe au présent rapport).

11. Les statisticiens nationaux ont également recommandé de laisser les pays prendre en main les enquêtes exécutées à la demande et sous l'impulsion des donateurs. La communauté statistique est bien consciente du problème et les différents partenaires s'attachent à trouver ensemble une solution mieux coordonnée afin de fournir une aide technique et financière et de mettre en œuvre des programmes de collecte de données plus viables. Les organismes internationaux s'emploient à mieux coordonner leurs initiatives et à intégrer leurs programmes et activités dans les stratégies nationales de développement des statistiques.

IV. Progrès réalisés dans le renforcement des capacités statistiques des pays

12. Les partenaires internationaux s'appuient sur le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques afin d'aider les pays à renforcer leurs systèmes statistiques et à mieux répondre aux sollicitations en matière de statistiques officielles. Composé d'une série coordonnée de six activités, le Plan a été mis au point en 2004 afin de disposer d'ici à 2010 des moyens statistiques exigés pour mesurer les acquis du programme de développement international. Trois des activités visent à améliorer les travaux statistiques à l'échelon national :

- a) Incorporation systématique de la planification stratégique des systèmes statistiques dans les politiques nationales de développement;
- b) Pleine participation à la série de recensements de la population de 2010;
- c) Augmentation des moyens financiers consacrés aux activités statistiques et au renforcement des capacités statistiques par les pays et leurs partenaires.

13. Les trois autres activités tendent à intensifier la coordination et à renforcer le système statistique international afin d'appuyer le renforcement soutenu des capacités statistiques des pays en développement :

- a) Création d'un réseau international d'enquêtes sur les ménages afin d'améliorer la pertinence des programmes internationaux en la matière;
- b) Perfectionnement des données nécessaires dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Amélioration du système de responsabilisation relatif aux statistiques internationales.

14. De nombreux pays en développement se sont dotés de stratégies nationales pour le développement des statistiques, avec l'aide de partenaires de développement, en particulier le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris 21). Ces stratégies aident les pays à renforcer les capacités du système statistique tout entier; de plus en plus de donateurs y trouvent également un cadre pour concourir au développement statistique des pays de façon cohérente et conforme avec les priorités nationales.

15. L'on a fait des progrès pour atteindre l'un des principaux objectifs du Plan d'action de Marrakech pour les statistiques, à savoir une pleine participation au Programme mondial de recensements de la population de 2010. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a mis une assistance technique et son savoir-faire à la disposition des pays et a révisé les normes internationales, avec l'aide financière de la Banque mondiale et en collaboration avec des partenaires clefs, comme le Fonds des Nations Unies pour la population et les commissions régionales de l'ONU.

16. On a fait des progrès considérables pour améliorer l'efficacité des programmes de collecte de données exécutés avec une aide internationale. La création du Réseau international d'enquêtes sur les ménages à la fin de 2004 a permis de mieux coordonner et mieux programmer dans le temps les enquêtes demandées au niveau international et, partant, d'obtenir des données plus aisément comparables, ce qui a représenté un pas important. Un inventaire des instruments et des ensembles de données utilisés dans le cadre des enquêtes est en cours d'établissement.

17. Il faut du temps pour élaborer des programmes de renforcement des capacités statistiques, notamment lorsque cela entraîne des changements institutionnels notables, ainsi que pour obtenir des données dérivées de ces programmes. Or il ne reste plus que quelques années avant que la communauté internationale évalue si les engagements pris en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement ont porté leurs fruits. Il faut donc produire les données nécessaires à cette évaluation sans tarder. Le secrétariat de Paris 21 a lancé un programme expérimental afin d'améliorer plus rapidement les données, avec l'aide du mécanisme d'octroi de dons pour le développement mis en place dans le cadre du Plan d'action de Marrakech pour les statistiques. Le programme porte sur l'activité 5 du Plan d'action, c'est-à-dire l'amélioration de la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement entre 2010 et 2015, et est axé sur les enquêtes et recensements consacrés aux ménages. Il est déjà en cours dans plusieurs pays.

18. Une autre initiative importante vise à renforcer les mécanismes de diffusion de données des systèmes statistiques nationaux afin que les utilisateurs de statistiques officielles mettent les statistiques à profit, notamment celles concernant les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre de la formulation et de l'évaluation des politiques reposant sur des données factuelles. La Division collabore avec le groupe chargé de DevInfo afin d'aider les États Membres à se tenir au fait des indicateurs nationaux relatifs au développement humain au moyen de bases de données et de plates-formes communes. MDGInfo, variante de DevInfo tout spécialement conçue pour aider les autorités nationales à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, paraît depuis deux années consécutives (2005 et 2006).

19. On a lancé d'autres initiatives afin de renforcer la capacité des pays de produire des statistiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre de partenariats et d'une collaboration interinstitutions. Le Réseau de métrologie sanitaire, l'une de ces initiatives, est un partenariat entre des pays, des organismes internationaux, des donateurs, des programmes sanitaires internationaux et des experts, qui vise à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données sur la santé.

V. Amélioration de la coordination des efforts internationaux

20. Si l'on veut améliorer l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités et les mécanismes de responsabilisation du système statistique international, il faut que les partenaires internationaux fassent converger leurs activités et élaborent des normes concernant les pratiques de référence, compte dûment tenu des besoins des pays avec lesquels ils travaillent, en particulier les objectifs et priorités définis dans les stratégies nationales de développement des statistiques. L'accord conclu par les organismes statistiques internationaux concernant un ensemble de principes relatifs aux pratiques de référence qu'ils appliquent représente un pas dans cette direction³.

21. Les organismes et les donateurs ont pris quelques mesures afin de mieux coordonner leurs initiatives de renforcement des capacités statistiques. Paris 21 a entamé un examen des activités en ce sens en Afrique subsaharienne et a recueilli des données auprès de 56 partenaires de développement concernant les projets et programmes menés entre 2004 et 2005. À sa session de septembre 2006, le Comité de coordination des activités de statistique a confié à quatre équipes le soin de formuler des recommandations en vue d'améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités, notamment la façon d'améliorer la communication et l'échange d'informations sur les activités de renforcement des capacités, le renforcement des capacités des statisticiens nationaux dans le cadre de programmes de formation régionaux, les modalités de coordination des programmes de coopération technique à l'échelon sous-régional, et l'évaluation de l'efficacité des activités de renforcement des capacités dans les pays africains⁴. Le Comité examinera les recommandations et la voie à suivre à sa dixième session en septembre 2007.

22. Étant donné que l'on considère de plus en plus qu'une meilleure coordination des activités de développement entre les partenaires internationaux est un élément crucial pour garantir l'efficacité de l'assistance technique, la Division de statistique a redoublé d'efforts pour faciliter la coordination des activités des donateurs. Elle a récemment examiné de nouvelles modalités en vue de coordonner les différents travaux et de nouer des liens de coopération avec d'autres partenaires. Au nombre des initiatives engagées en ce sens figure un projet lancé il y a peu en Afrique australe et dont le comité directeur, qui est chargé d'en établir la structure et d'en suivre l'exécution, se compose des responsables des statistiques au niveau national et de représentants des organismes internationaux participants et des donateurs. Cela permettra aux différentes parties prenantes de tirer parti des activités menées par les unes et les autres tout en évitant les chevauchements et aidera les pays à incorporer les différentes composantes du projet dans leurs stratégies nationales de développement des statistiques.

23. La Division de statistique s'est également attachée à intensifier la collaboration Sud-Sud et à constituer des réseaux de statisticiens aux échelons régional et sous-régional. Elle a suivi cette démarche dans le cadre de ses projets régionaux et sous-régionaux, qui reposent tous sur des organismes et des réseaux fonctionnant déjà aux échelons régional et sous-régional, afin d'aider les statisticiens à tirer parti des atouts et réalisations des uns et des autres. Deux projets sont actuellement en cours dans les régions de la Communauté économique des

⁴ Voir E/CN.3/2007/24 pour une description des travaux du Comité de coordination des activités de statistique.

États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement de l'Afrique australe afin de renforcer les capacités statistiques à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres projets, organisés autour d'organisations sous-régionales, sont prévus en vue d'améliorer les données dont on dispose aux fins du suivi des objectifs.

24. Dans une note concernant les mécanismes de coordination du système statistique international qu'elle a adressée au Comité de haut niveau sur les programmes, la Division de statistique a soulevé la question de l'amélioration des dispositifs existants afin de resserrer la coordination entre les partenaires internationaux. Une coordination bien organisée sera nécessaire à tous les stades des programmes, y compris aux stades de l'évaluation, du contrôle de la qualité et du suivi. La Division a demandé au Comité de haut niveau de convier le Groupe des Nations Unies pour le développement et les organismes et entités des Nations Unies intéressés à appuyer les mesures qui seraient prises. Le Comité a accueilli favorablement les initiatives et projets en cours, souligné qu'il fallait poursuivre le renforcement de la coordination du système statistique international et insisté sur l'importance cruciale que revêtait une politique concertée de renforcement des capacités statistiques⁵.

VI. Stratégies de renforcement des capacités statistiques aux fins du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

25. Plus l'on s'approche de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, plus l'urgence de la situation s'impose à tous ceux qui s'intéressent au développement. Les programmes de collecte de données ne se matérialisent pas du jour au lendemain et, dans le meilleur des cas, les données ne commencent à devenir disponibles qu'un an ou deux après la mise en œuvre des programmes.

26. Dans l'immédiat, les organismes statistiques internationaux et les donateurs devront s'attacher à recenser les principales composantes pour lesquelles on manque de données, en accordant la priorité aux indicateurs les plus fréquemment utilisés dans le cadre de la planification et du suivi, et mettre en œuvre des programmes de collecte de données reposant principalement sur des enquêtes. La rapidité de mise en œuvre est cruciale puisque les quelques années à venir représentent la dernière chance pour réunir les données dont les pays auront besoin pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les prochaines années représentent également une occasion exceptionnelle pour les systèmes statistiques nationaux de tirer parti des opérations de recensement qui seront lancées.

27. Les systèmes statistiques nationaux devront aussi étoffer rapidement leurs capacités de diffuser des données, améliorer l'accès aux données et aider un grand nombre d'utilisateurs dans les administrations publiques et la société civile à exploiter les statistiques. La mise en place d'une infrastructure de diffusion des données, qui reposera sur un plan informatique, des outils d'analyse et de diffusion des données conformes aux normes et directives internationales et la modernisation

⁵ Voir CEB/2006/7.

des logiciels et du matériel informatique, sera cruciale si l'on veut garantir que les données existantes sont effectivement utilisées dans le cadre de la planification et du suivi et mises à la disposition des utilisateurs aux échelons national et international.

28. Le Programme mondial de recensements de la population de 2010 est une occasion exceptionnelle d'inciter les partenaires de développement à aider les pays à obtenir des données de référence qui permettront de mesurer les progrès accomplis. Les recensements donnent aux pays la possibilité de renforcer leurs infrastructures statistiques. Il est donc capital que les partenaires internationaux fassent fond sur les programmes au cœur des recensements pour encourager et renforcer la collecte et la diffusion de données dans d'autres domaines statistiques.

29. À plus long terme, la communauté internationale continuera à renforcer la coordination des initiatives lancées par différents partenaires afin de prêter une plus grande efficacité aux programmes existants, éviter les chevauchements d'activités et veiller à la convergence des projets avec les stratégies nationales de développement des statistiques.

30. Il sera également crucial de regrouper les secteurs statistiques dans un système unifié et coordonné (par exemple, en rapprochant les données concernant la santé, l'éducation, l'emploi avec les données issues d'enquêtes ou en encourageant l'enregistrement des faits d'état civil afin d'améliorer la disponibilité de statistiques de l'état civil), d'intensifier la coordination dans les systèmes statistiques nationaux et de confier à un seul organisme, de préférence le bureau national de statistique, le soin de valider toutes les statistiques officielles et de veiller à la diffusion des données voulues à tous les utilisateurs, y compris le système statistique international, et de continuer à inciter les autorités nationales et les donateurs à augmenter les ressources financières consacrées au renforcement des capacités statistiques.

VII. Conclusions et voie à suivre

31. **La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies continuera à encourager une collaboration interinstitutions dynamique afin de prêter plus d'efficacité aux initiatives existantes et de multiplier les consultations entre les organismes et les pays. Cela facilitera l'examen périodique des priorités nationales, l'évaluation systématique des lacunes et des problèmes de qualité concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et le choix des mesures à prendre pour aller de l'avant.**

32. **La Division continuera également à adapter son programme de renforcement des capacités statistiques en tenant compte des demandes et des priorités nationales, et collaborera pour cela avec les organismes partenaires.**

33. **La Commission est invitée à faire part de ses observations sur les mesures proposées ci-après :**

a) Convier les pays à participer régulièrement au Groupe interinstitutions et d'experts de façon à obtenir leur concours dans le cadre de l'évaluation des données disponibles et de la définition des interventions prioritaires;

b) Promouvoir et coordonner l'élaboration de programmes de collecte de données à mettre en œuvre dans les cinq ans à venir;

c) Encourager l'utilisation d'infrastructures de diffusion des données modernisées et de plates-formes communes en vue de l'échange de données et de métadonnées et aider les pays à aller de l'avant dans ce domaine;

d) Continuer à encourager les initiatives de renforcement des capacités fondées sur la demande aux échelons régional et sous-régional;

e) Encourager et appuyer une coordination plus étroite des systèmes statistiques nationaux aux fins de la validation par les bureaux nationaux de statistique d'estimations nationales disparates et de la diffusion des données résultantes sous forme de statistiques officielles.

Annexe

Récapitulatif des recommandations relatives aux besoins des pays en matière de renforcement des capacités de production et d'analyse de données concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs de développement

Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

Dixième réunion, Genève, 15 et 16 novembre 2006

Les principales conclusions concernant les lacunes et les problèmes qui existent en matière de données de nature à faciliter le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement sont présentées ci-après :

1. Les données concernant les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement proviennent fréquemment de sources multiples et sont établies au moyen de définitions et de méthodes différentes, ce qui complique le choix et le rapprochement des données utilisées pour obtenir les indicateurs;

2. Bien souvent, les pays n'ont les moyens ni d'appliquer les recommandations arrêtées et recommandées au plan international ni de déceler les anomalies présentes dans les données nationales du fait de l'application de définitions incorrectes;

3. Dans certains pays, les bureaux nationaux de statistique ne sont habilités ni à vérifier les données émanant d'autres producteurs nationaux de statistiques ni à coordonner l'utilisation des différentes sources;

4. Dans certains pays, les textes régissant les statistiques nationales prévoient déjà la coordination des activités entre les différents producteurs de données, mais ces textes ne sont pas toujours appliqués faute d'organisation dans les systèmes statistiques nationaux et à cause des pressions exercées par des donateurs qui souhaitent faire passer leurs besoins et leurs programmes avant ceux des pays. Les ressources servent les priorités internationales au détriment des intérêts nationaux;

5. Dans de nombreux pays en développement, les programmes de collecte de données ne sont pas viables. Les bureaux nationaux de statistiques sont excessivement tributaires des données issues d'enquêtes, notamment d'enquêtes effectuées à la demande des donateurs, avec une prise en main nationale réduite;

6. Les données administratives sont sous-exploitées et la qualité des enregistrements et des données issus des systèmes administratifs laisse à désirer;

7. Les problèmes touchant la communication des données aux organismes internationaux tiennent au manque de coordination dans les pays entre les différents organismes statistiques (ministères, bureau national de statistique, etc.) et à l'absence d'un coordonnateur national chargé de centraliser toutes les demandes émanant des organismes internationaux.

Les stratégies et pratiques suivantes ont été recommandées :

1. Renforcement du rôle de coordination du bureau national de statistique dans le système statistique national. Le bureau national de statistique devrait centraliser tout ce qui concerne les statistiques afin de veiller à la qualité des statistiques officielles, à l'utilisation de normes unifiées par les producteurs nationaux de données et à la cohérence et continuité des séries statistiques officielles;

2. Création d'un système de contrôle de la qualité afin d'évaluer les statistiques existant sur différents sujets, le bureau national de statistique étant chargé de vérifier la production et la qualité de toutes les statistiques officielles du pays. Le détachement par le bureau national de statistique de statisticiens dans les ministères qui produisent des statistiques a été cité parmi les mesures de nature à garantir la qualité des produits et à faciliter la coordination entre les producteurs de données à l'intérieur du système statistique national;

3. Amélioration de l'accès aux métadonnées afin d'aider les pays à produire des données au moyen de définitions et méthodes unifiées;

4. Création d'un organe ou d'un comité interinstitutions et interdépartemental chargé des objectifs du Millénaire pour le développement (suivi et formulation des politiques) ouvert à toutes les parties prenantes. Cela permettrait de systématiser le suivi des objectifs et d'instaurer un environnement propice à la collaboration dans les pays. Cela faciliterait aussi la production de statistiques unifiées (par opposition à des statistiques émanant de diverses sources) qui deviendraient les statistiques officielles du pays et seraient envoyées aux organismes internationaux;

5. Création d'un système national d'information amélioré et constitution d'une base de données officielle centralisée gérée par le bureau national de statistique ou le comité chargé des objectifs du Millénaire pour le développement afin de fournir des données officielles aux partenaires nationaux et internationaux et, partant, de faciliter la communication à l'intérieur du pays et entre le pays et la communauté internationale.
